

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 62 (1967)
Heft: 2-fr

Artikel: La protection des sites dans le Jura bernois
Autor: Christe, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-174022>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



La protection des sites dans le Jura bernois

Si mon petit pays qui se cache dans l'herbe
N'a point de fier sommet, ni de ville superbe,
Si parfois on en parle avec un air moqueur,
Moi je l'aime et le vois par les yeux de mon cœur!

Certainement ce quatrain de notre grand poète jurassien Virgile Rossel aura-t-il été le coup de fouet nécessaire à l'équipe de l'ADIJ (Association pour la défense des intérêts du Jura) qui décida, en été 1946, de créer une commission d'urbanisme et de protection des sites. Que voulaient au juste ces Jurassiens qui se donnèrent le regretté Frédéric Reusser pour président? Le premier procès-verbal nous le dit exactement: «Sauvegarder dans les limites du possible et du raisonnable l'aspect de nos villages, si coquets sous l'apparente simplicité de leurs chères vieilles demeures.»

Bien vite la commission groupa des représentants de tous les districts jurassiens, des professions les plus diverses. Architectes, ingénieurs, instituteurs, paysans, rentiers, historiens ou ouvriers, tous animés du même amour de leur petit coin de terre, se mirent au travail. Car du travail, il y en avait! Et combien! C'était le grand moment d'intervenir, si l'on voulait mettre un frein à la manie qui s'implantait chez nous de construire en imitant la mode alpestre ou méridionale. Si ce genre de construction se justifie fort bien ailleurs, rien ne dépare plus nos sites jurassiens. Ce ne fut pas facile. La liberté suisse et plus encore la « liberté jurassienne » est une réalité com-

Dans une faille profonde de plusieurs centaines de mètres, à l'ouest des Franches-Montagnes, le Doubs poursuit sa course à travers le Jura, s'infléchissant brusquement vers la France. – Ici Soubey et son pont, sur la route de St-Ursanne vers Montfaucon et Saignelégier. Vallée que le règne de la technique n'a pas atteinte.

L'église de Soubey est gothique; cet édifice modeste et plein de grâce a été restauré récemment avec l'aide de la Ligue.



Dans cette nef large et sobre, le plafond aux poutres apparentes prend une valeur insigne.



Sornetan, non loin de Bellelay, possède une église (celle-ci protestante) de l'époque baroque, dont le clocher pourvu d'un oignon se voit de loin.



Cette église, dont l'intérieur a bénéficié d'une restauration excellente, tient un rang très honorable dans la série des monuments d'art du Jura.

L'église de Miécourt dans l'Ajoie n'est pas encore restaurée. Elle va l'être. La Ligue a voté pour cette église une somme égale à celles consacrées à Soubey et à Sornetan.



Une somptueuse chaise baroque, originellement dans le couvent de Lützel, a été transportée à Miécourt à l'époque révolutionnaire.

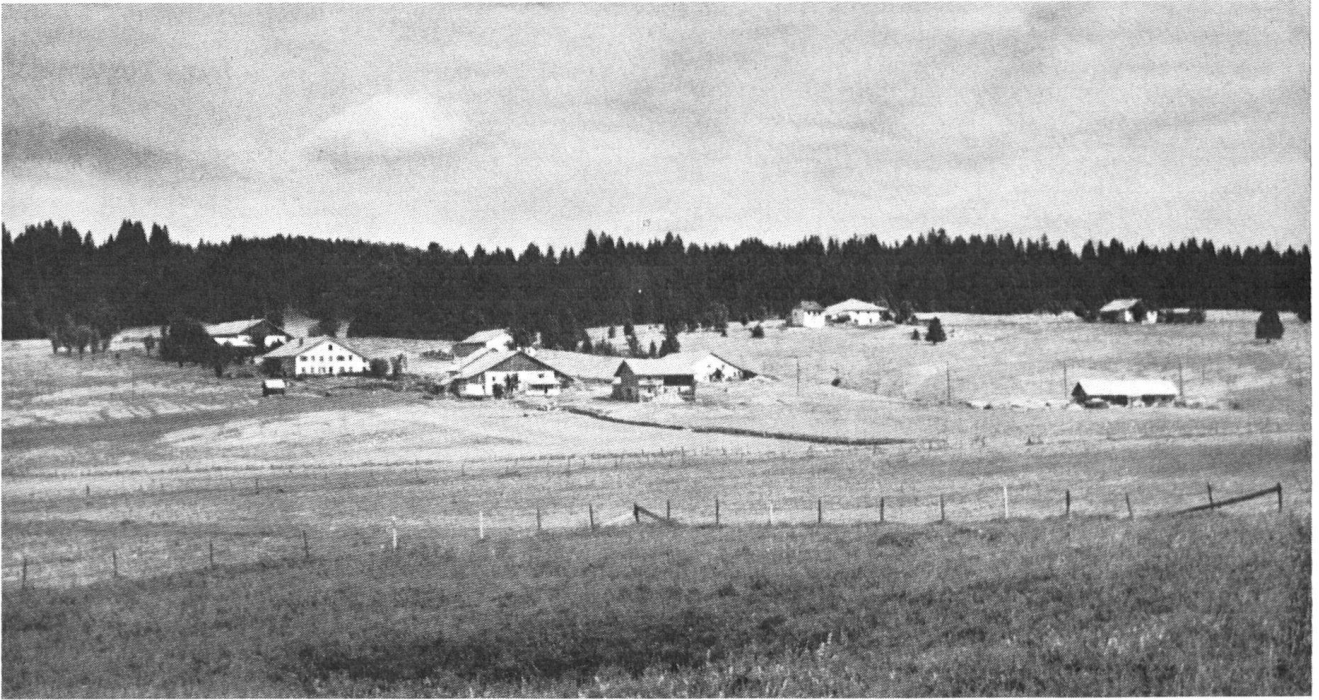
bien vivante, quoi qu'on en dise! Charbonnier est maître chez lui, dit le proverbe. Et comme le goût et le sens du beau sont affaires strictement personnelles et fonctions du bon sens ou de l'éducation reçue, il y aura toujours des citoyens qui trouveront magnifique ce qui sort de l'ordinaire, alors que dans un site donné, ce sera tout simplement affreux, surtout dans un paysage tel que le nôtre.

Mais assez vite les autorités auxquelles s'adressa la commission comprirent que celle-ci n'était pas là pour tout empêcher, pour « mettre le bâton dans les roues », comme on dit chez nous. Grâce surtout aux édiles de St-Ursanne, ce travail fut admis, aidé, et finalement sollicité. Et les réalisations commencèrent.

Nous avons parlé de St-Ursanne. Ce joyau du Jura et de la Suisse (qu'on nous pardonne cette pointe d'orgueil!) avait de tout temps été l'enfant chéri de l'ADIJ. Des subsides importants avaient déjà été versés pour les travaux entrepris. Sous l'impulsion de la nouvelle commission, les murs d'enceinte furent réparés ou reconstruits, les vieilles maisons furent rénovées ou remises dans leur état historique. Toute demande de construction remise au Conseil municipal fut adressée préalablement à nos experts et d'utiles conseils purent être donnés, de sorte qu'aujourd'hui St-Ursanne s'offre aux yeux du touriste ravi ou de l'amateur d'art dans toute sa primitive splendeur.

Mais on n'arrête pas le progrès. Porrentruy, par exemple, le sait bien. Si le cœur de la ville est un bijou ancien, la ville a fait sauter son cadre et déborde largement alentour, tout comme Delémont. Et c'est pourquoi la commission dut intervenir. Si l'on était d'accord de respecter peu ou prou le style de l'ancienne ville, certains voulaient se permettre toutes les libertés dans la périphérie. Passe encore lorsque les constructions prévues s'élevaient loin des murs d'enceinte; mais n'aurait-ce pas été un crime que de tolérer la construction de maisons-tours ou d'immenses blocs locatifs juste sous les remparts? Tant à Porrentruy qu'à Delémont, après de multiples discussions, les autorités le firent comprendre aux architectes trop audacieux, et le cadre des villes fut sauvé.

On commença, dans la presse, de parler de l'action de la commission de protection des sites. Les années avaient coulé et la confiance commençait à régner. On s'avisa alors que nos églises avaient été les gardiennes de l'art primitif ou naïf. On découvrit dans nos chapelles des peintures, des statues, des meubles, des objets de culte d'une valeur certaine et d'une rare beauté. Mais nos paroisses, tant catholiques que réformées, n'avaient souvent pas les moyens matériels de les restaurer. Des rabatteurs, de Bâle notamment, commencèrent à se rendre dans les cures, cherchant à y acheter ces « vieilleries » qui « n'avaient aucune valeur » et à les remplacer par de « magnifiques reproductions d'œuvres d'art plus ou moins italiennes »... Bien des paroisses se laissèrent prendre et c'est ainsi que bien des statues de bois polychromes, bien des tableaux authentiques prirent le chemin des échoppes de brocanteurs ou d'antiquaires bâlois. Faut-il rappeler l'odyssée de la Bible d'Alcuin, autrefois trésor de Moutier-Grandval, qui fut emportée lors de la Réforme à Delémont, qui y fut oubliée au départ des chanoines fuyant devant les soldats de la Révolution française, qui y fut retrouvée par des enfants, dans un galetas, au début de 1822? Ces enfants apportèrent ce beau livre tout enluminé aux nouvelles propriétaires de la maison dans laquelle on l'avait trouvé. Celles-ci, jugeant la découverte de peu de valeur, la vendirent au vice-président du tribunal pour 3 francs soixante-quinze. Le curé de Delémont, ayant eu vent de l'affaire, voulut racheter la Bible pour 12



Paysage caractéristique du haut Jura. Fermes non loin des Breuleux.

Ferme aujourd'hui abandonnée dans la commune des Genevez. Dans ces prairies la jonquille fleurit en masse quand la neige a disparu.





Dans les vastes pâturages du Jura alternent sapins en groupe ou isolés, espaces libres ou clairières. Les Franches-Montagnes sont un parc immense dont la beauté attire promeneurs et cavaliers.



Sur le territoire de Saignelégier, un étang particulièrement intéressant, l'Etang de la Gruère, a fait l'objet d'une mesure cantonale de protection. Il figure dans l'inventaire des sites naturels d'importance nationale.



Des marais avec leur végétation spécifique se rencontrent en assez grand nombre dans le Jura. Celui-ci, proche de la ferme Gros Bois Derrière, non loin de l'Etang de la Gruère, est lui aussi protégé.





Autre vue de l'Étang de la Gruère. Paysage nordique. Outre les sapins et les pins, on y distingue le bouleau nain, témoin survivant de l'époque glaciaire.



Encore une fois le marais de Gros Bois Derrière, dont le biotope doit être à tout prix préservé. Aussi la partie la plus précieuse, non accessible au public, est-elle entourée d'un redoutable barbelé. – Ailleurs aussi en Suisse, il faudra, pour la sauvegarde de la flore, établir des réserves totales.



Il est un lieu, au nord de Montfaucon, qui s'appelle les Enfers, nom motivé sans doute par un gouffre naturel, où se perdent les eaux, qui ressortent de terre au fond de la vallée du Doubs. – Ce gouffre, hélas, est devenu un affreux dépotoir, où pourrissent vieilles voitures et autres rebut.

louis d'or et la placer dans le trésor de St-Marcel. Il essuya un refus et le vice-président vendit le précieux manuscrit à un Bâlois, de Speyr-Passavant, pour 24 louis d'or. Finalement, de Speyr, après avoir frappé aux portes du roi de France qui en était amateur mais « qui n'avait pas d'argent », la vend à la Cour d'Angleterre en juin 1836 pour le prix de 750 livres. Actuellement, ce monument (le mot n'est pas exagéré) est déposé précieusement au British Museum. Le Jura avait perdu, à tout jamais, un de ses plus inestimables trésors!

C'est pour que de tels faits ne se reproduisent plus que la commission d'urbanisme et de protection des sites de l'ADIJ lutte depuis plus de vingt années. Des subsides furent alloués à de nombreuses paroisses ou communes afin que celles-ci puissent procéder à la rénovation des églises et à la conservation des trésors que l'on y trouve. Voyez Soubey, Sornetan, Courchavon, Cour-

rendlin, La Motte, Charmoille, Alle, Moutier, Vermes, et combien d'autres encore! Partout l'aide de la commission jurassienne se retrouve, doublée de l'aide cantonale ou fédérale.

Notre petit pays, qui forma des siècles durant la partie principale de l'Evêché de Bâle et dont l'histoire est captivante, devait lui aussi se défendre (déjà!) contre les entreprises de l'ennemi. Aussi ne serez-vous pas étonnés de découvrir un peu partout des châteaux, des ruines de manoirs ou de castels: Porrentruy, Delémont, St-Ursanne, Soyhières, Asuel, Pleujouse, Spiegelberg et tant d'autres. Certains d'entre eux, grâce aux pouvoirs publics ou à la fortune des propriétaires, sont dans un état de conservation remarquable. Mais il en est d'autres qui méritent une attention toute particulière. Ce travail fut aussi entrepris par la commission. Actuellement encore, des projets sérieux reposent dans les cartons et n'attendent que des jours meilleurs pour être mis à exécution. Nous pensons particulièrement à la ruine du château d'Asuel.

Il va de soi que ces travaux demandent pas mal d'argent. Et la commission n'est pas riche. Elle bénéficie de la part afférente au Jura sur la vente de l'Ecu d'or « pour le visage aimé de la patrie », part qui lui est ristournée par le Heimatschutz cantonal, ce dont nous le remercions. Elle reçoit aussi des subsides de la caisse centrale de l'ADIJ. Mais cela ne suffit pas pour des travaux de grande importance comme la rénovation du château de Porrentruy, l'ancienne église des Jésuites, l'abbaye de Bellelay ou la collégiale de St-Ursanne. Heureusement que, sous l'impulsion de l'ancien directeur cantonal de l'instruction publique, ces travaux ont pu être entrepris et menés à chef. Partout, ce sont des réalisations remarquables, qui laissent rêveurs ceux qui ont aujourd'hui l'occasion de les visiter. La commission de l'ADIJ fut représentée dans chacun des comités de restauration et put faire entendre sa voix et, parfois, pourquoi pas? donner de précieux avis.

Bien d'autres tâches attendaient et attendent encore la commission. Il faut sauver le dernier martinet, témoin de l'industrie sidérurgique dans notre petit coin de terre. Des tractations sont en cours avec une grande usine de la région. Les meules d'un ancien moulin, sis « Sous le château » au bord du Doubs, ont été placées sous protection, grâce à la compréhension de la direction de l'usine de La Goule. Il faudra sauver l'ancienne église de Vicques, que d'aucuns voudraient voir démolie, la vieille église de Courrendlin, un des premiers sanctuaires de ce coin de terre. On devra revoir la mise sous protection de plusieurs magnifiques fermes de la région de la Chaux d'Abel et particulièrement la Grande Coronelle. Il sera nécessaire d'étudier des plans d'urbanisme pour certaines localités, d'avoir l'œil sur les maisons de vacances, aux Franches-Montagnes surtout, afin que des hérésies telles que la construction des fameuses « maisons-sapins » ne se reproduisent plus. D'autre part, la commission caresse le projet de former des conseillers en architecture, qui seraient appelés à se prononcer dans tous les cas où la protection du site doit intervenir. Et finalement il y aurait lieu d'établir, par communes, un état de tout ce qui mériterait d'être protégé.

Ce sont là de grandes ambitions! Mais ce Jura, tant discuté aujourd'hui, mérite bien qu'on s'applique à cette tâche! Parcourez notre pays, promenez-vous dans nos rues, dans nos forêts, au fond de nos vallées ou au sommet de nos montagnes; regardez, jugez et comparez. Vous serez d'avis, comme nous, que ce labeur vaut la peine d'être entrepris et que le paysage jurassien mérite d'être défendu.

Jean Christe, président de la commission d'urbanisme et de protection des sites de l'ADIJ